

**Agir en faveur de l'emploi et des entreprises****P1****Agir à l'international****E200**

La Commission Permanente,

- VU** le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement UE 2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** l'annexe 1 relative à la définition des PME du règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 (JOUE du 26/06/2014 - L 187/1) déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-4, L.1511-1 L.1611-4 et suivants L.4221-1, L.4251-13,
- VU** le code du commerce et notamment l'article L.710-1,
- VU** le code de l'éducation,
- VU** le dernier Contrat d'Objectifs et de Moyens signé entre Business France et l'Etat, pour la période 2017-2022, validé par le Conseil d'Administration de Business France le 21 décembre 2018 et signé avec ses tutelles le 27 décembre 2018,
- VU** l'accord de coopération entre Régions de France et Business France conclu le 29 septembre 2016,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 13 juillet 2018 approuvant le protocole d'accord tripartite « Team France Export Pays de la Loire » entre la Région des Pays de la Loire, Business France et la Chambre de Commerce et d'Industrie Région Pays de la Loire signée le 19 septembre 2018.
- VU** La loi du 14 mars 2000 relative aux volontariats civils institués par l'article L.111-2 du code du service national et à diverses mesures relatives à la réforme du Service National,
- VU** Le code du service national et notamment ses articles L122-1 et suivants, et les textes d'application subséquents
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril

2000,

- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022/2028,
- VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le règlement d'intervention Performance export Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le règlement d'intervention Performance export Pays de la Loire modifié,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 22 septembre 2023 approuvant le règlement d'intervention relatif au dispositif V.I.E Pays de la Loire, le règlement d'intervention relatif au dispositif Emploi export Pays de la Loire ainsi que la convention type relative au dispositif Emploi Export Pays de la Loire,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

1-Le dispositif Conseil Export

**D'ATTRIBUER**

une subvention de 120 000 € sur un montant subventionnable de 188 428 € HT à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire au titre du dispositif « Conseil Export »,

**D'AFFECTER**

une autorisation d'engagement de 120 000 €,

**D'APPROUVER**

les termes de la convention correspondante figurant en annexe 1,

**D'AUTORISER**

La Présidente à la signer.

**D'ATTRIBUER**

une subvention de 20 000 € sur un montant subventionnable de 40 000 € HT à la Chambre d'Agriculture de Région Pays de la Loire au titre du dispositif « Conseil Export »,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 20 000 €,

D'APPROUVER

les termes de la convention correspondante figurant en annexe 2,

D'AUTORISER

La Présidente à la signer.

2 - Performance export Pays de la Loire

D'AFFECTER

une enveloppe complémentaire d'autorisation d'engagement d'un montant de 300 000 € à l'opération affectée lors de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 (opération Astre 2023-00485),

3- Le dispositif VIE Pays de la Loire

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 1 000 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire pour la mise en œuvre du dispositif « VIE » Pays de la Loire,

D'APPROUVER

la dérogation à l'article 5b des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 1 000 000 €,

D'APPROUVER

les termes de la convention correspondante, figurant en annexe 5,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'APPROUVER

Deux candidatures et un modificatif pour la mise en place de volontaires internationaux en entreprise présentés en annexe 6.

4 - Prospection collective à l'international - Programme d'actions 2024 « Prospect Export » - Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire et Chambre d'Agriculture de Région Pays de la Loire

D'ATTRIBUER

une subvention de 180 000 € pour un budget prévisionnel de 180 000 € TTC à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire pour la mise en œuvre du programme de missions collectives « Prospect Export » 2024,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 180 000 €,

D'APPROUVER

la dérogation à l'article 5b des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021,

D'APPROUVER

les termes de la convention correspondante figurant en annexe 7,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

une subvention de 450 000 € pour un budget prévisionnel de 1 794 211 € HT à la Chambre d'Agriculture de Région Pays de la Loire pour la mise en œuvre du programme d'actions collectives Food'Loire « Prospect Export » 2024,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 450 000 €,

D'APPROUVER

les termes de la convention correspondante figurant en annexe 8,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

5 - La projection à l'international par l'organisation de missions régionales à l'étranger et l'accueil de délégations étrangères - Prise en charge des frais divers (frais de transports, hébergements restauration etc...)

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 30 000 € afin de prendre en charge les frais liés à l'organisation de missions régionales à l'étranger et à l'accueil de délégations étrangères.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : E.GRELIER, P.HENRY.

REÇU le 13/02/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs